

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-deux le 28 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.
en exercice : 9
présents : 7
votants : 8

Date de la convocation et d'affichage: 14 septembre 2022

Présents : Monsieur Damien PRELY, Madame Ingrid MAGNARD, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Béatrice DAVOUST, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Alain LE BLEVEC et Monsieur Cédric CHABROUX

Pouvoirs : Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC

Absents-excuses : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Dominique LACOFFRETTE a été désigné secrétaire de séance.

27 / VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZD N°50

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZD n°50.

Considérant que la parcelle a fait l'objet d'un bornage et que la commune dispose d'un certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction d'une maison d'habitation pour la parcelle cadastrée section ZD n°50, il est proposé au Conseil municipal de la céder à une personne souhaitant faire bâtir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- autorisent Monsieur le Maire à procéder à la vente de la parcelle cadastrée section ZD n°50 pour un montant minimal de 14 000 € net vendeur,
- autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette transaction,
- autorisent Monsieur le Maire à inscrire la recette au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Damien PRELY



Le secrétaire de séance,

Dominique LACOFFRETTE, Conseiller municipal